ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Les directions des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne

Compte rendu du CHSCT départemental de Lot-et-Garonne du mercredi 2 février 2022

Etaient présents :
Représentants de l'administration :
M. Patrice LEMOINE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Germain SOULARD, Chef de cabinet, conseiller de prévention départementale
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels
Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat (visioconférence)
Mme Véronique ARRONDEAU, Responsable du service prévention et santé au travail,
Conseil départemental (visioconférence)
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière de prévention académique (visioconférence)
Docteur Maguy MARRACO, médecin de prévention, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :
M. Julien RENOM, CPE, FSU-SNES
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES (visioconférence)
M. Jean-Luc SABY, professeur d'EPS, FSU-SNEP
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :
Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Yolaine LOUSTAU, chef d'établissement, UNSA éducation (visioconférence)
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU-SNUIPP
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU

Représentants de la MGEN :
M. Serge BALLAS, Directeur de la MGEN de Lot et Garonne

Etaient absents :
Représentants de l'administration :
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller de prévention académique
Mme Micheline CHARBINAT, infirmière académique de prévention

Représentants titulaires des personnels :
M. Denis DETIENNE, professeur d'EPS, FNEC-FP FO
Mme Sylvie SALMOIRAGHI, professeur des écoles, FSU-SNUIPP
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :
Mme Delphine D'AMBROSIO, professeure des écoles, FSU-SNUIPP
M. Alain BROUSSE, PLP, UNSA-EDUCATION

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9H05 par Monsieur le DASEN.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Vote des PV du 1er juillet 2021, du 31 août 2021 et du 6 octobre 2021
2. Bilan fiche SST
3. Point COVID
4. Rapport visite école de Miramont
5. Points sur les renforts administratifs COVID 47 (1er et 2nd degré)
6. Bilan du fonctionnement du réseau PAS pendant la crise sanitaire
7. Informations relatives à la mise en place des détecteurs de CO2 et purificateurs d'air dans les établissements scolaires
8. Modification règlement intérieur CHSCTD intégrant la SDJES
9. Questions diverses
    - Référent « violence » DSDEN ?
    - Comité d'urgence gestion des risques COVID départementale

Monsieur le DASEN demande s'il y a des déclarations liminaires.

Monsieur SABY lit une déclaration liminaire pour la FSU (annexe 1).

Monsieur le DASEN sait que les listes complémentaires ne vont pas régler tous les problèmes de remplacement. Il informe les membres du CHSCTD qu'il a eu l'accord pour mettre en place une brigade mobile de 5 AED afin de simplifier leur remplacement pour cause de COVID. Il précise que leur employeur sera le lycée Val de Garonne et qu'ils seront répartis sur trois établissements : un au lycée Val de Garonne, deux au lycée Leygues-Couffignal et deux au collège Ducos du Hauron. Monsieur SOULARD rajoute qu'à ce jour deux recrutements ont été faits et qu'il y aura une prise en charge des frais de déplacement. Monsieur le DASEN indique essayer de faire le maximum pour faire bouger les lignes afin d'améliorer les choses.

1. Vote des PV du 1er juillet 2021, 31 août 2021 et 6 octobre 2021

Monsieur SOULARD propose au vote les PV des CHSCTD extraordinaires du 1er juillet 2021, du 31 août 2021 et PV du CHSCTD du 6 octobre 2021.

VOTE : 9 : POUR 0 : CONTRE 0 : ABSENT

2. Bilan fiche SST

Monsieur SABY indique qu'il y a 10 fiches SST pour le 1er degré et et 5 fiches SST pour le 2nd degré. Il précise que pour le 2nd degré, 4 fiches sur 5 évoquent des problèmes de locaux qui sont en règle générale résolus et une fiche est relative aux RPS. Le lien entre les établissements et le conseil départemental fonctionne bien. Concernant le 1er degré, il y a une fiche sur les locaux mais on s'aperçoit que ce type de problématiques est plus difficile à résoudre car les contacts avec les maires sont moins fluides et faciles que pour le 2nd degré. Monsieur le DASEN répond que cela dépend des communes et que parfois les directeurs d'écoles ne s'adressent pas au bon interlocuteur. Il rappelle que pour le 1er degré, il faut que l'information soit transmise aux IEN qui prennent ensuite contact avec les maires mais constate ce manque de fluidité. Il précise que si les IEN ont ensuite des difficultés avec les maires, il faut l'en informer.

Monsieur SABY récapitule les fiches SST en indiquant que pour le 1er degré il y 9 fiches relatives à des risques psychosociaux et 2 liées à la crise sanitaire.

- **2nd degré**

Monsieur SABY indique dans un premier temps un problème de traitement d'une fiche SST du 2nd degré (Chaumié) avec un collègue en souffrance et une réponse de l'administration inadéquate, ce qui montre une incompréhension des fiches SST de la part du chef d'établissement. Monsieur le DASEN répond qu'il contactera le chef d'établissement pour lui indiquer que ses réponses doivent être dirigées vers la personne et non vers l'élève. Monsieur DIA ajoute qu'il serait bien lors de ces situations de recevoir la personne, de l'écouter et de renvoyer la situation vers l'assistante sociale des personnels de la DSDEN et/ou le réseau PAS.

Monsieur SABY revient sur une autre fiche SST du mois d'octobre rédigée par un autre enseignant du collège de Chaumié qui était affecté sur deux établissements et également dans une situation de souffrance. Il indique que le chef d'établissement avait répondu que cela ne relevait pas de ses compétences. Monsieur le DASEN répond qu'il faut faire une communication aux chefs d'établissements et aux IEN sur l'utilisation et le but des fiches SST en précisant qu'une réponse à une fiche n'est pas le règlement du problème mais une réponse directe à la personne qui signale un problème. Monsieur DIA insiste sur le fait que pour lui, la première réponse à une fiche SST, c'est de recevoir la personne, de l'écouter et de faire preuve de bienveillance.

Monsieur SABY note un problème de formulation des fiches SST généralisé. Monsieur SOULARD souligne ce problème d'utilisation de ces fiches en indiquant que certaines d'entre elles sont en réalité des témoignages. Monsieur le DASEN répond qu'un courrier sera fait aux cadres afin de rappeler l'état d'esprit des fiches SST. Il demande l'avis de Madame LOUSTAU, cheffe d'établissement. Madame LOUSTAU répond que c'est une bonne initiative.

- **1er degré**

Monsieur SABY indique que concernant le 1er degré, il y a deux fiches concernant la crise sanitaire dont les réponses semblent témoigner que même les IEN sont dépassés : Ces derniers renvoient directement la fiche au CHSCTD. Monsieur SOULARD indique qu'il est prévu l'intervention de Monsieur SELAUDOUX en CIEN pour rappeler le rôle de ces fiches.

Monsieur SABY indique également 7 fiches SST concernent des élèves à besoins spécifiques en indiquant que l'éducation nationale touche les limites de l'inclusion car certaines situations se solutionnent par des déscolarisations. Il ajoute que cela ne peut pas fonctionner à terme et qu'il faut trouver des solutions. Monsieur le DASEN évoque une expérience où il avait monté un groupe qui traitait les problèmes d'élèves hautement perturbateurs et précise que la plupart du temps, il s'agissait d'élèves en situation de handicap mal orientés, mal pris en charge et pour lesquels il y avait des difficultés avec les parents. Ce groupe a permis d'exclure des élèves. Il explique sa position : lorsque les spécialistes, médecins spécialisés et pédopsychiatres ne s'en sortent pas, il n'est pas possible de laisser ces élèves scolarisés. Il précise que pour le 1er degré, ces problématiques doivent passer par l'IEN ASH qui envoie ses équipes sur place. L'étape suivante est de chercher toutes les solutions possibles. Lorsqu'il n'y en a pas, il n'y a pas d'autres choix que de déscolariser l'enfant. Il explique qu'il défend l'inclusion scolaire mais que pour cela il faut être soutenu et accompagné. Il rajoute que c'est pour cela qu'un travail collectif est entrain d'être réalisé entre l'ARS, la MDPH et le Préfet pour faire évoluer les choses et apporter des réponses aux besoins des enfants.

Monsieur COUDERC demande si Monsieur le DASEN est au courant de la situation de l'école de Saint Pastour où une collègue aurait reçu des menaces de mort de parents d'élèves. Il précise qu'elle a porté une main courante auprès de la gendarmerie pour ces faits. Monsieur le DASEN regrette ne pas être au courant de cette situation et va se renseigner auprès de l'IEN de la circonscription pour savoir de quoi il en retourne. Il ajoute également que Monsieur SOULARD appellera l'officier de gendarmerie pour avoir plus de renseignements sur la situation et prendre les mesures adéquates.

3. Point COVID

Monsieur SABY interroge Monsieur le DASEN sur l'harmonisation des informations transmises par les IEN aux directeurs d'écoles. En effet, Monsieur ZIEBA, IEN de la circonscription de Sainte-Livrade, a produit un courrier adressé directement aux directeurs de sa circonscription pour marquer son soutien en indiquant un numéro de téléphone pour toutes questions relatives au COVID. Il trouve cette initiative très positive et regrette qu'elle ne soit pas généralisée. Monsieur COUDERC précise que ce numéro de téléphone est attribué à la secrétaire de la circonscription en renfort et que cette organisation est seulement mise en œuvre dans cette circonscription.

Monsieur le DASEN répond que c'est une bonne initiative qui devrait être effectivement généralisée et demandera à tous les IEN de faire la même communication auprès de leurs directeurs en prenant pour modèle le courrier de Monsieur ZIEBA.

Madame SAUVIGNON indique que la communication du numéro de la cellule COVID au COEE faite le 10 janvier n'est pas claire car il n'apparait pas dans le corps du message. Monsieur SOULARD précise que le numéro se trouve dans les pièces jointes.

Madame SAUVIGNON souligne la détresse de beaucoup d'enseignants par rapport à cette crise sanitaire. Monsieur le DASEN répond qu'en effet on est passé de 30 à 90 classes non remplacées en très peu de temps et qu'il faut relayer aux collègues de faire au mieux pour tenir. Monsieur COUDERC indique que beaucoup d'enseignants sont « passionnés », respectent scrupuleusement le protocole et sont par conséquent constamment dans l'urgence. Monsieur le DASEN répond que les enseignants doivent relativiser le protocole et rappelle qu'ils ont droit à la déconnection. Madame SAUVIGNON répond que tout le monde n'a pas les mêmes capacités d'appréhender ces tâches. Monsieur DIA rajoute qu'on est mode dégradé et qu'il faut être indulgent avant tout. Il sent de la bienveillance dans le discours de Monsieur le DASEN mais pour lui, il faut aller plus loin et prendre le relais pour aider les écoles.

Monsieur le DASEN répond que cette aide est mise en place avec la cellule COVID et le renfort administratif dans les circonscriptions. Il indique également qu'il essaye de travailler sur les missions des services civiques pour que les volontaires puissent aider les écoles et les établissements. Il retient donc qu'il faudrait adresser un courrier aux directeurs d'écoles via les IEN afin de communiquer sur cette bienveillance ainsi que sur les renforts COVID mis en œuvre.

Monsieur le DASEN évoque les décisions concernant l'orientation. Il indique ne pas avoir annulé le Salon Ambition et Avenir qui s'est très bien déroulé en novembre avec un bon respect du protocole de la part des élèves. Il ajoute qu'un salon virtuel sur l'orientation s'était déroulé l'an dernier et sera remis en place cette année. Les instructions que la Rectrice a données sont très clairement en faveur de l'orientation des jeunes. Il ajoute qu'il y aura une adaptation des évaluations car, en effet, les élèves et les enseignants pourraient se sentir dévalorisés s'il n'y avait pas de changement ni d'adaptation. Pour lui, dans cette situation, la seule évaluation qui vaille est celle de l'enseignant.

4. Rapport visite école de Miramont

Monsieur COUDERC expose le compte rendu de la visite de l'école de Miramont de Guyenne et lit les avis des membres du CHSCTD. (Annexe 2)

Avis « demande de décharge » :

> Suite à la visite du CHSCT du 18 novembre 2021 de l'école de Miramont de Guyenne, nous constatons que lors d'une primarisation ou d'un déménagement d'un établissement scolaire, l'équipe enseignante a besoin de temps supplémentaire en fin d'année précédente et en début d'année afin de régler des ajustements matériels et administratifs.
>
> De ce fait, nous demandons au président du CHSCT que pour toute nouvelle primarisation ou un déménagement d'un établissement scolaire, l'administration mette à disposition de l'équipe enseignante un enseignant supplémentaire afin de décharger à la fois la personne directrice et l'équipe enseignante pour le mois de juin précédent la primarisation et le mois de septembre de l'année en cours.

Avis « besoin d'accompagnement de l'équipe enseignante » :

> Suite à la visite du CHSCT du 18 novembre 2021 de l'école de Miramont de Guyenne, nous constatons que lors d'une primarisation ou d'un déménagement d'un établissement scolaire, l'équipe enseignante a besoin d'un accompagnement spécifique de la circonscription d'un point de vue organisationnel, de formation, de gestion de budget, de cohésion d'équipe.
>
> De ce fait, nous demandons au président du CHSCT que pour toute nouvelle primarisation ou déménagement d'un établissement scolaire, l'administration accompagne spécifiquement l'équipe enseignante pour toute demande d'accompagnement matériel et administratif.

Monsieur le DASEN répond que c'est une demande intéressante qu'il peut accorder s'il a les moyens de remplacement. Il indique que dans des fonctions précédentes, il a donné des jours pour des déménagements d'école par exemple car cela fait partie de l'autorité du DASEN.

Monsieur COUDERC explique que la maintenance et l'entretien d'une plus grande structure sont compliqués. Au niveau des conditions de travail, 4 agents sur 5 trouvent leurs conditions de travail dégradées.

Monsieur SABY indique que le retour du questionnaire n'est pas du tout significatif et qu'on se rend compte que les personnels n'ont pas vraiment compris l'état d'esprit du CHSCT. Il ajoute qu'ils ont plutôt vécu cela comme une intrusion ou une inspection, voire une charge supplémentaire.

Madame SAUVIGNON trouve que le timing était trop serré concernant cette visite et suggère qu'il faudrait prévenir assez tôt, en amont, les établissements afin qu'ils puissent se préparer. Monsieur le DASEN répond être complétement d'accord : Il faudrait anticiper un appel de la part des membres du CHSCTD au directeur d'école ou chef d'établissement afin de bien expliciter les choses.

Monsieur COUDERC indique que 4 personnels sur 5 ont l'impression de ne pas être soutenus par l'équipe de la circonscription. Madame SAUVIGNON ajoute qu'un des personnels ne connaissait pas son supérieur hiérarchique. Monsieur le DASEN trouve que ce n'est pas clair et propose de conduire des entretiens plus ouverts avec les personnels lors de visite CHSCTD. Monsieur SABY précise qu'un IEN s'adresse en général directement aux directeurs d'écoles et pas à l'ensemble des personnels. Monsieur le DASEN répond que le management et l'accompagnement humain des personnels constituent les missions principales d'un cadre. Il a d'ailleurs demandé aux IEN de passer dans toutes les écoles en étant un soutien de l'ensemble des personnels.

Monsieur COUDERC ajoute qu'il a été demandé aux ATSEM de ne pas remplir le questionnaire. Monsieur le DASEN répond que son objectif est de renforcer le partenariat entre les professeurs des écoles et les ATSEM.

Les deux avis sont soumis au vote :

VOTE : 9 : POUR 0 : CONTRE 0 : ABSENT

5. Points sur les renforts administratifs COVID 47 (1er et 2nd degré)

Monsieur SOULARD indique que le point sur les renforts administratifs COVID a été évoqué dans le point COVID précédemment. Il ajoute que lorsque des établissements sont en difficultés, des médiateurs LAC ou des membres de l'EMS (équipe mobile de sécurité) interviennent sur les établissements pour pallier aux absences des personnels liées au COVID. Il précise qu'un EMS ne peut pas cependant surveiller une permanence.

6. Bilan du fonctionnement du réseau PAS pendant la crise sanitaire

Monsieur BALLAS présente le fonctionnement et les données statistiques du réseau PAS. Il précise qu'il existe un comité de suivi réseau PAS académique qui fixe les grandes orientations et un comité de suivi réseau PAS au niveau départemental. L'objectif du réseau PAS est d'agir en faveur de la prévention des risques professionnels et de faire la promotion de la santé. Une convention cadre existe en ce sens et a été renouvelée en 2019 pour 5 ans. Les membres de ce comité de suivi départemental sont Monsieur le DASEN, le secrétaire général de la DSDEN, l'assistante sociale des personnels et des représentants de la MGEN. Il précise que toutes les actions entreprises par le réseau PAS concernent tous les personnels de l'Education Nationale, même ceux qui ne sont pas adhérents MGEN.

Il indique deux types d'actions proposées par le réseau PAS : l'action individuelle qui s'incarne dans l'espace d'accueil et d'écoute et les actions collectives qui englobent les formations à la prévention des Troubles musculo squelettiques (TMS), des troubles de la voix ainsi que des risques psychosociaux.

Il revient sur l'espace d'accueil et d'écoute qui permet d'être reçu par une psychologue. L'agent peut avoir jusqu'à trois rendez-vous par an mais il y a en moyenne 1,5 rendez-vous par an. Il y a un numéro vert gratuit pour le contacter. Les entretiens sont anonymes, confidentiels et gratuits. Les espaces d'accueil se situent dans les sections départementales, soit la section d'Agen ou l'antenne de Marmande. 56 personnes ont pris contact en 2019 et 36 en 2020. La moyenne d'âge de ces personnes est d'un peu plus de 50 ans. Il indique que 31 rendez-vous se sont tenus et que la moyenne d'entretiens par bénéficiaire est de 1.42 pour 2020.

Monsieur SABY constate sur le terrain que les encadrants ne sont pas assez porteurs de ce message. Pour lui, il serait opportun de diffuser une information sur ce dispositif qui garantit une gestion RH qualitative. Monsieur BALLAS répond qu'ils interviennent sur la formation des nouveaux directeurs et sur les réunions de rentrée des circonscriptions.

Madame DETURCK indique que cela se passe de mieux en mieux avec les chefs d'établissement, qu'elle a diffusé des informations au COEE notamment par rapport au service social des personnels et précise que la MGEN est un vrai partenaire dans ces temps très difficiles pour les personnels.

Monsieur le DASEN remercie Monsieur BALLAS et Madame DETURCK pour ces précisions et informations ainsi que pour leurs initiatives de relais. Il rejoint l'idée de la nécessité de diffuser ces informations surtout auprès des personnes qui n'ont pas l'habitude de demander de l'aide. Concernant les chiffres, il pense qu'il faut prêter attention à la tranche 50-59 ans car un fort taux de ces personnels ont contacté le réseau PAS.

Madame MEUNIER-CASTAGNEYREOL ajoute qu'une communication a été faite par le rectorat pour des cessions de formations sur les TMS à destination des personnels ayant signé un protocole de télétravail.

7. Informations relatives à la mise en place des détecteurs de CO2 et purificateurs d'air dans les établissements scolaires

Madame ARRONDEAU indique avoir eu comme remontée des difficultés sur le collège La Rocal concernant le local de la vie scolaire dans lequel le capteur de CO2 montait rapidement au-delà de 800 PPM notamment aux intercours, avec la présence simultanée d'un certain nombre d'élèves dans ce local. Il a donc été demandé par le collège d'installer un purificateur d'air. Elle indique que ses équipes sont intervenues sur site et ont constaté la configuration du local. Elle précise qu'ils vont agir graduellement car ils privilégient la ventilation naturelle et qu'en ultime recours, la question du purificateur se posera. Elle indique que suite à leur visite, il est proposé d'installer une VMC qui est inexistante à ce jour mais le problème est que les fenêtres de la vie scolaire ne disposent pas d'ouvrants. Il sera donc prévu de changer les huisseries et d'installer des ouvrants pour aérer plus facilement la pièce. La commande est passée et sera réalisée dans un délai d'un mois si les fournisseurs disposent de toutes les pièces à temps. Elle propose également de faire intervenir un fournisseur spécialiste pour mettre en test un purificateur d'air. Le fournisseur serait susceptible d'intervenir sur site au plus tôt le 14 février pour faire l'étude de la pièce et de mettre en place le purificateur pour expérimentation. S'il y a une réelle efficacité, il sera plutôt envisagé de louer le matériel plutôt que de l'acheter. Monsieur SOULARD demande de combien de temps sera la phase de test. Madame ARRONDEAU répond que cela sera sur deux ou trois semaines. Monsieur SOULARD précise que s'il est installé mi-février, il faudra faire attention aux vacances scolaires. Madame ARRONDEAU répond qu'ils prendront contact avec la cheffe d'établissement pour s'accorder sur les dates.

Monsieur SABY demande comment le conseil départemental envisage la distribution de capteurs de CO2 dans les établissements. Madame ARRONDEAU répond qu'il y a actuellement un plan de déploiement de 84 capteurs de CO2, à raison de deux à quatre capteurs par établissement en fonction de leur taille. Aujourd'hui, 13 capteurs ont déjà été mis à disposition et 71 autres devaient arriver fin janvier. Des relances ont été faites aux fournisseurs pour cette commande car il y a beaucoup de retard. Elle précise que ce sont des capteurs mobiles afin de pouvoir les déplacer dans les différentes salles.

Monsieur SAAMI indique qu'au collège Chaumié, il y a beaucoup de personnels d'entretien absents pour cause de COVID, ce qui pose un problème pour la désinfection des salles de classe. Il indique qu'il y a un remplaçant pour 4 absents. Madame ARRONDEAU indique qu'elle va faire remonter la situation à ses collègues de la DST afin de renforcer l'équipe.

Monsieur Le DASEN remercie Madame ARRONDEAU pour son intervention et ces précisions. Il sait que le conseil départemental est réactif sur le sujet. Il indique avoir alerté la préfecture, le Rectrice et le secrétaire général d'académie sur cette problématique s'agissant des écoles et ils sont tous d'accord sur le fait que la meilleure des solutions serait que l'Etat se substitue aux maires mais à l'heure actuelle ce n'est pas possible. Un courrier co-signé avec le Préfet a été transmis aux Maires leur rappelant que les capteurs de CO2 seront remboursés en partie par les crédits d'Etat. Actuellement, moins de 10 % des écoles sont équipées. En dernier lieu, le Préfet a écrit directement aux maires en leur demandant leurs intentions sur la question. Le recensement fait état de 360 capteurs achetés.

8. Modification du règlement intérieur CHSCTD intégrant la SDJES

Monsieur SOULARD explique les changements du règlement intérieur afin de prendre en compte le service SDJES et fait part d'une proposition de modification de l'article 21.

Préambule :
Conformément â l'arrêté du 1e' décembre 2011 paru au bulletin officiel de l'Education nationale n° 3 du 19 janvier 2012, les CHSCT de l'académie de Bordeaux sont compétents pour connaître de toutes les questions concernant les personnels des écoles, des établissements d'enseignement et de formation du second degré et des

services administratifs situés dans le ressort territorial de l'académie pour le CHSCTA et du département pour le CHSCTD.
Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique est normalement alerté pour connaître toutes les questions concernant les personnels des lycées, des EREA, du rectorat et de la DRAJES.
Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux sont normalement alertés pour connaître les questions concernant les personnels des écoles, collèges et services administratifs des DSDEN, circonscriptions du premier degré et CIO situés dans le département et des SDJES.
Cette répartition n'empêche toutefois pas que des questions relatives au niveau départemental puissent faire l'objet d'un examen au niveau académique et que des questions relatives au niveau académique puissent faire l'objet d'un examen dans les CHSCT départementaux.
Pour ce faire le Président du CHSCTA et le secrétaire académique seront destinataires des ordres du jour des CHSCT départementaux et les Présidents et les secrétaires départementaux seront destinataires de l'ordre du jour du CHSCTA.

Article 21 – Conformément au protocole d'accord sur le dialogue social jeunesse et sport signé le 27 janvier 2021, pendant la période dite transitoire allant du 1er janvier 2021 jusqu'au renouvellement général des instances, les organisations syndicales veilleront à proposer à l'administration la désignation d'experts jeunesse et sports lorsque des questions inscrites à l'ordre du jour les concernent. Ces experts nommés ne prendront pas part aux votes.

Le nouveau règlement est soumis au vote. (Annexe 3)

VOTE : 9 : POUR 0 : CONTRE 0 : ABSENT

9. Questions diverses

- **Référent « violence » DSDEN ?**

Monsieur SOULARD indique que les référents « violence » jusqu'au 20 décembre 2021, étaient Madame PLACIDE Hélène, principale du collège Kléber Thoueilles à Monsempron-Libos et Madame CASTAY, IEN IO. Madame CASTAY étant partie, son successeur lorsqu'il sera nommé reprendra surement cette mission. Monsieur SABY demande si Madame PLACIDE continue la mission. Monsieur SOULARD répond par l'affirmative et rajoute avoir pris également le relais pour la DSDEN.

- **Comité d'urgence gestion des risques COVID départementale ?**

Monsieur SABY souhaite connaître le positionnement du DASEN par rapport à cette nouvelle instance.

Monsieur SOULARD répond qu'à la demande du ministère, cette nouvelle instance a été créée pour échanger de manière bimensuelle avec les organisations syndicales et il a été décidé de réunir les représentants du CTSD. La position du DASEN est qu'il aurait été plus opportun de réunir de manière bimensuelle le CHSCTD.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le DASEN** propose de lever la séance à 12h49.

Le président de séance,

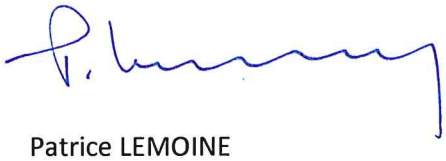

Patrice LEMOINE